

Présents : DEVARISSIAS P – MAZABRAUD E – GOUDIER J.L – GRENIER G – DE MARCHI L - AMRI K – BONNAUD F –MOREAU C – BESSE M – LESAGE M – STADELMANN S – COCO A – LEROY J – TESSIER A

Excusés : BOULESTEIX J.F

Absents :

Secrétaire de séance : GRENIER G

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2020 :

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2020

2- Effacement réseau : demande d'intervention SEHV pour les derniers hameaux de la commune :

Chamessouze en cours de réalisation. Rongéras intervention prévue en 2022

Programmer les travaux dans les autres hameaux : La Jaussonie, Abjat, Betour, Le Vialard, Plaud, Le Mas-Pataud, Les Chapelles (en partie), Baillant.

3- Travaux église attribution des lots aux entreprises :

Mr le maire rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour la restauration de la charpente et la couverture de l'église.

Le budget prévisionnel de ce marché a été estimé à 198 000.00 € H.T et fait l'objet d'une procédure adaptée.

Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation des entreprises pour les lots nécessaires à ces travaux :

LOT 01 *Maçonnerie et installation commune*

LOT 02 *Couverture*

LOT 03 *Charpente*

LOT 04 *Campanaire*

LOT 05 *Protection foudre*

Il expose les principales étapes de la consultation, et notamment la publication d'un avis au journal d'annonces légales « Le Populaire du Centre » ainsi que sur le site de « Centre Officielle » avec remise des plis le 18 décembre 2020 à 12h.

Mr le maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie à 2 reprises :

- Le lundi 4 janvier 2021 pour l'ouverture des plis et une première analyse en lien principalement avec les offres reçues
- Le lundi 18 janvier 2021 pour l'analyse des offres et désignation finale des candidats attributaires des lots en présence de Luc Joudinaud, architecte.

Il fait part aux membres du conseil des conclusions et avis émis.

L'analyse des offres a été faite par la maîtrise d'œuvre selon les critères de jugement énoncés dans le dossier de la consultation, à savoir : offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Après présentation de l'analyse par la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres l'a validé prenant en compte que les lots 4 et 5 sont déclarés sans suite pour des raisons économiques, (ces lots ne figuraient pas dans l'estimation au stade de la programmation de l'opération et le résultat défavorable ne permet pas de les intégrer car cela entraînerait un dépassement de budget disponible), et s'est proposée à l'unanimité de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre en validant l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure appréciation :

LOT 01 **Sté BLANCHON** **pour un montant H.T de 55 282.93 €**

LOT 02 **BFB COUVERTURE** **pour un montant H.T de 70 042.80 €**

LOT 02 **BFB COUVERTURE** **pour un montant H.T de 65 892.63 €**

Considérant les résultats de la consultation,

Considérant l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offre (uniquement voix consultative),

Considérant qu'il est du ressort du Conseil Municipal de désigner les candidats attributaires,

Considérant que le marché ne pourra être signé avec les candidats attributaires que lorsqu'ils auront produits les pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics,

Mr le maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution des 3 lots au regard des avis émis.

Vu le Code des Marché Publics,
Vu la délibération du 04 juillet 2020 désignant les membres de la commission,
Vu les pièces du dossier de consultation,
Vu les avis de la commission d'appel d'offre et le rapport de synthèse du maître d'œuvre,

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'attribuer les 3 lots comme indiqué ci-dessus,

DEMANDE à Mr le maire de notifier le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenus et d'informer les candidats des lots ayant fait l'objet d'un classement sans suite,

DEMANDE aux candidats auxquels il est envisagé d'attribuer le marché fournissent les pièces visées à l'article 46 du CMP qu'elles n'auraient pas jointes à leur offre initiale,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier

DIT que le résultat de cet appel d'offre sera publié dans le journal d'annonces légales « Le Populaire du Centre ».

Délibération : vote à l'unanimité.

Un reportage photos au fur et à mesure des travaux pourra être suivi sur le site de la commune.

4- Acquisition d'un radar pédagogique :

Le maire expose les problèmes rencontrés dans la commune au niveau de la vitesse excessive constatée à plusieurs reprises.

Le maire propose de réduire la vitesse, de mettre une peinture au sol dans les zones dangereuses et d'acquérir un radar pédagogique mobile pour l'ensemble de la commune.

Délibération : vote à l'unanimité.

5- Cotisation musée Cécile SABOURDY :

Présentation de Cécile SABOURDY et de son musée à Vicq-sur-Breuilh par le maire.

Le maire propose une intervention de la directrice du musée avec explication du fonctionnement de celui-ci.

Régularisation des cotisations de la commune pour 2018 et 2019 avec un report au second semestre pour 2020 et 2021.

Délibération : vote à l'unanimité.

6- Création lieu-dit pour maison RIBIÈRE :

La maison RIBIÈRE étant éloignée de Chamessouze, un lieu-dit va être créé et portera le nom de " La Fuste "

(Une fuste est une maison en rondins empilés, aux murs et à la charpente faits de fûts d'arbres bruts, simplement écorcés et non calibrés)

Délibération : 11 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre. Accepté à la majorité.

7- Relance du marché mensuel :

Déterminer un jour, une plage horaire et définir la fréquence.

Recherche en cours d'exposants pour ce marché.

8- Convention avec la SPA (0,63€/habitant) :

Une convention sera passée entre la mairie et la SPA.

La SPA de Limoges et de la Haute-Vienne sur appel de la mairie assurera :

- Dans les 48 heures après l'appel (sauf conditions atmosphériques particulières ou trouble de l'Ordre Public empêchant un véhicule de se déplacer. Ces faits étant reconnus par l'autorité civile), l'enlèvement des animaux domestiques trouvés errant sur la Voie Publique. Ces animaux devront être tenus fermés jusqu'à l'arrivée de l'employé de la fourrière.
- La garde de ces animaux pendant le délai légal de huit jours ouvrés et francs pour les chiens et les chats.

Chaque prise en charge fera l'objet d'un bon d'enlèvement établi en double exemplaire : l'un pour la commune, l'autre pour la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne.

Le maire propose de faire un endroit clos au niveau de l'atelier municipal pour que ces animaux puissent être fermés dans l'attente de leur prise en charge.

Cette convention sera consultable sur le site de la commune.

Délibération : vote à l'unanimité.

9- Étude ATEC immeuble GARNIER :

Nous avons vu qu'il était possible d'y faire certaines choses en modifiant l'intérieur de ce bâtiment. Une consultation sera faite sous forme d'un questionnaire transmis aux administrés dans le prochain bulletin d'informations municipales combinée avec la programmation d'une réunion publique dès que la situation sanitaire le permettra.

La commission travaux s'est réunie le 21 décembre dernier en présence de Jérôme Moribot de l'ATEC pour déterminer les possibilités de transformation du bâtiment.

Éliane, Jean-Louis et Anthony se chargeront d'établir ce questionnaire.

10- Questions diverses :

Vaccination de nos aînés :

La démarche d'inscription pour les vaccinations sera transmise aux élus par le maire en début de semaine sachant que pour l'instant il y a un décalage pour les dates de vaccinations. Les référents de villages pourront communiquer ces informations aux personnes concernées et les diriger vers les services existants pour cette vaccination.

Mutuelle :

Le maire, suite à la délibération du conseil municipal a signé une convention avec l'assureur AXA pour un tarif préférentiel d'une mutuelle. Un conseiller est à disposition pour établir des devis pour les habitants de la commune qui le souhaitent. Une information sera donnée sur le site de la commune.

Travaux de sécurisation de l'école :

Les travaux vont commencer début de semaine prochaine, pendant la période de vacances scolaire.

Exercices d'évacuation de l'école :

Une rencontre entre le maire et le directeur de l'école est prévue pour aborder ce sujet.

Une formation aux premiers secours serait un plus pour les employés communaux.

Défibrillateur entrée salle André GARNIER :

Informez les habitants sur son utilité et sa mise à disposition.

Étude ATEC pour les toilettes de l'école :

L'étude de l'ATEC montre l'impossibilité de réaliser les toilettes à l'emplacement du préau, il faut donc réfléchir sur un autre emplacement, voire un autre bâtiment.

En vue de concrétiser ce projet, le choix d'un architecte interviendra au cours de l'année.